

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2017 - 145 du 9 mai 2017
portant nomination du directeur général de l'industrie

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions civils et militaires pourvus en Conseil des ministres ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juillet 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 2003-159 du 31 juillet 2003 portant attributions et organisation de la direction générale de l'industrie ;

Vu le décret n° 2016-117 du 23 avril 2016 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2016-168 du 30 avril 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2016-358 du 27 décembre 2016 relatif aux attributions du ministre de l'économie, du développement industriel et de la promotion du secteur privé.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Jean Pinda NIANGOULA est nommé directeur général de l'industrie.

Article 2 : Monsieur Jean Pinda NIANGOULA percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Jean Pinda NIANGOULA, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

2017-145

Fait à Brazzaville, le 9 mai 2017

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
Chef du Gouvernement,

Clément MOUAMBA.-

Le ministre d'Etat, ministre de
l'économie, du développement
industriel et de la promotion du
secteur privé

Gilbert ONDONGO.-

Le ministre des finances,
du budget et du portefeuille
public,

Calixte NGANONGO.-